



Jean-Baptiste Daubigny

Direction de l'Urbanisme et de la Rénovation Urbaine

Arrêté N°2014/4188

**Objet :** Arrêté de mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Troyes.

### Le Maire de la Ville de Troyes :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R123-14 et R123-22,

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le PLU en date du 24 juin 2004, modifié le 05 juillet 2013 (modification n°4),

Vu l'arrêté préfectoral n°2014224-0005 du 12/08/2014 portant mise à jour des servitudes sur le site ASSA ABLOY AUBE ANJOU (ex-Vachette),

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°2014 216-0003 du 04/08/2014 instaurant une servitude prévue par l'article L 151-37-1 du code rural et de la pêche maritime pour la réparation des digues de l'agglomération troyenne,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°2014 216-0004 du 04/08/2014 instaurant les servitudes prévues par l'article L 214-4-1 du code de l'environnement pour la réparation des digues de l'agglomération troyenne,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12/07/2012 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la Ville de Troyes,

### ARRETE

#### **Article 1**

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Troyes est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, les documents suivants ont été ajoutés :

- Arrêté préfectoral n°2014 224-0005 et ses annexes.
- Arrêté préfectoral n°2014 216-0003 et ses annexes.
- Arrêté préfectoral n°2014 216-0004 et ses annexes.
- Délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2012 instaurant le permis de démolir.

#### **Article 2**

Ces documents sont tenus à disposition du public à l'hôtel de ville de Troyes et à la direction de l'urbanisme, Hôtel du Petit Louvre, 1 rue Linard Gonthier à Troyes.

**Article 3**

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

**Article 4**

Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 28 novembre 2014

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire



Bertrand Chevallier